



17.06.2013 - 10:39 Uhr

Quid de la location de voitures

Bern (ots) -

Le TCS offre une liste de contrôle facile à utiliser pour les voitures de location. L'utilisateur y trouve les points les plus importants concernant la réservation, la réception et la restitution du véhicule. Bien préparer une location, c'est économiser des frais et éviter des contrariétés.

En réservant une voiture sur internet, on peut souvent mieux comparer les prix, mais il faut prendre garde aux prestations offertes. Les informations concernant le voyage (numéro du vol) et les données de la carte de crédit doivent en général être transmises lors des réservations en ligne. Le plus souvent il est également possible de commander par cette voie des options comme des pneus d'hiver, des sièges d'enfants, un GPS, une location pour l'aller uniquement ou encore la prise en compte de conducteurs supplémentaires. Ces extras coûtent en règle générale un supplément. Il est très important d'avoir une assurance responsabilité civile avec une couverture d'au moins un million de francs. Il est aussi recommandé de conclure une assurance casco sans franchise. Le cas échéant, on peut souscrire une couverture complémentaire ramenant la franchise à zéro.

Réception du véhicule

On s'informerait bien entendu où et à quelle heure le véhicule est disponible. Le bon d'échange (voucher), la carte de crédit et le permis de conduire doivent être présentés lors de la réception du véhicule. Le numéro de la carte de crédit sert de garantie. Le plein doit toujours être fait au moment de retirer la voiture.

Le contrat de location doit être soigneusement contrôlé sur place pour éviter la facturation de prestations non souhaitées. En cas d'incertitude ou de difficulté de compréhension, toujours clarifier la situation avant de signer.

La voiture doit être examinée en détail avant de prendre la route. Vérifier l'éventuelle présence de bosses, rayures et dégâts de verre, contrôler les pneus et le niveau de carburant ainsi que le fonctionnement de l'éclairage, de la climatisation et du lave-glace. Vérifier également si l'équipement obligatoire (roue de secours, pharmacie de bord, triangle de panne, gilet réfléchissant, etc.) est complet et en bon état. Les dégâts existants et les lacunes doivent être documentés et les dégâts non relevés doivent être notés et éventuellement photographiés. Un contrôle et une documentation insuffisants peuvent coûter cher lors de la restitution du véhicule.

En cas d'accident

Par principe, il faut éviter de signer quoi que ce soit à l'étranger sans être absolument sûr de son fait. En cas de doute, il faut organiser un traducteur, voire demander l'assistance d'un avocat. Baliser le lieu de l'accident et appeler la police. Ensuite, il faut dresser un procès-verbal avec photos du déroulement de l'accident que tous les participants doivent signer. Détail important: exiger l'adresse exacte de la partie adverse. Ensuite, contacter la société de location de la voiture et obtenir confirmation que les dégâts sont couverts par l'assurance.

Restitution de la voiture

Même si le trajet s'est déroulé sans panne et sans accident, on veillera à rendre la voiture de location durant les heures d'ouverture de la station concernée. Il vaut en effet mieux qu'un collaborateur de la société de location contrôle la voiture et remette un procès-verbal de restitution. Ce document est important pour répondre à d'éventuelles exigences ultérieures. En cas de divergence concernant des dégâts notés dans le procès-verbal, il est recommandé de noter ces points sur le procès-verbal et de faire signer celui-ci par les deux parties. La restitution de la voiture en dehors des heures d'ouverture comporte un certain risque. Si la voiture est endommagée jusqu'à la réouverture de l'agence, la question de la responsabilité peut éventuellement poser problème. En cas d'incertitude, il est toujours recommandé de photographier la partie endommagée. Rendre toujours la voiture avec le plein fait, faute de quoi l'agence facturera le carburant et les frais de manutention.

Informations pratiques

La liste de contrôle pour voitures de location peut être imprimée depuis l'adresse internet suivante:

<http://www.tcs.ch/fr/voyages-camping/voyages/voitures-de-location.php>

Les très pratiques infos touristiques et sur les pays de destination figurent à l'adresse suivante:
www.voyages.tcs.ch

Les membres du TCS profitent de conditions spéciales chez Hertz, Avis et Sunnycars. Informations sur www.tcs.ch
=> Notre club => Avantages membres => Auto => Location de voiture Une voiture de location peut être réservée directement chez Avis et Sunnycars à l'adresse www.tcs.ch => Voyages & Camping => TCS Voyages => Location de véhicules => Voitures de location

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100739708> abgerufen werden.